

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2025_4_4

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 23 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Octobre 2025

Présents : Monsieur RODIER Jean-François, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame GANE Cécile, Monsieur ARNAL André, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur VIOLLE Willy, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Subventions
exceptionnelles nouvelles
associations jussacoises**

Pouvoirs :

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame PRADEL Céline, Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Suite à la création de 2 nouvelles associations jussacoises courant 2025 :

- **L'AUTRE DANSE**, créée le 30 juillet 2025, ayant pour objet : organiser et développer la pratique de la danse sous tous ses aspects; promouvoir la danse sur le territoire; s'adresse aux enfants, adolescents et adultes désireux de s'initier à la danse ou de se perfectionner dans la pratique de la danse de tout style; organiser et créer des spectacles vivants autour de la danse; s'interdit toute discrimination, tout prosélytisme et veille au respect de ses principes; garantir la liberté de conscience pour chacun de ses membres

- **SCORPION DEFENSE CLUB**, créée le 30 septembre 2025 , ayant pour objet : la promotion et la pratique de la self défense, dans son aspect sportif, technique, moral et législatif auprès d'un public masculin et féminin adulte et adolescent (e) ; L'organisation et l'animation des cours, stages, de séminaires de self défense ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour 2025.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2025 EN EUROS (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE 2025 EN EUROS (€)
L'AUTRE DANSE	150€	
SCORPION DEFENSE CLUB	150€	
SOUS TOTAL	300€	

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le tableau des subventions aux 2 associations;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Commune au chapitre 65.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Cécile GANE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER